



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 - 13

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION GARDIENNAGE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de reconduire le gardiennage permanent des troupeaux par quatre vachers salariés pour la saison 2024, sur les quartiers d'estives suivants :

- Aygues Rouye / Castet / Bourg
- Tourmalet
- Pla de las Penes / Caderolles / Sarrat de Bon
- La Bouche / Le Tech

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **90 000,00 €**.

Sous réserve d'être retenue par le comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2024 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier d'un soutien public à hauteur de 60% du montant total des dépenses éligibles (51 000,00 €) soit une aide estimée à **30 380,00€**, avec un autofinancement de : **39 000,00 €**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de déposer la demande de subvention avant le 20 juin 2024 sur la plateforme EUROPAC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article Unique** : décide de déposer la demande de subvention pour le gardiennage 2024 des estives, selon les modalités présentées ci-dessus.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

